



Dégradation de son véhicule sur son lieu de travail

Par **frb**, le **07/02/2008** à **18:43**

Mon véhicule a été volontairement dégradé sur le parking de mon lieu de travail ainsi que trois autres véhicules. L'ensemble du site est surveillé et protégé par la gendarmerie. J'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie et fait une déclaration de sinistre à mon assureur. Mon assureur m'informe que j'aurai une franchise à payer. Que puis-je faire pour me faire rembourser cette franchise? Mon employeur doit-il prendre à sa charge cette franchise?

Par **jeetendra**, le **09/02/2008** à **09:05**

bonjours, en acceptant que vous stationnez votre vehicule sur le parking du lieu où vous travaillez votre employeur à une [fluo]obligation de sécurité pour objet confié[/fluo], donc logiquement suite au prejudice que vous avez eu lors de la degradation de votre voiture, notamment la franchise il doit vous la rembourser, faite lui une demande en ce sens par lettre recommandée avec accusée de reception, courage, cordialement